Notre-Dame d'Orveau

EDUQUER INSTRUIRE EVANGELISER
- depuis 1912 -

Documents administratifs de rentrée et informations sur la journée de rentrée

Chers Parents,

Cette année encore vous trouverez directement sur le site de l'école, l'ensemble des documents à **IMPRIMER ET à nous retourner complétés et signés ainsi que les informations pratiques et utiles pour la rentrée** :

Liste des documents à compléter en ligne ou à retourner pour tous les élèves avant **le 25 juillet 2022**

A retourner

☐ La fiche sanitaire de liaison **(A télécharger depuis l'onglet 2)**

☐ La photocopie de la carte d'identité recto/verso pour les élèves de 3ème uniquement. (examen)
(*Vérifiez la validité de la carte au verso : juillet 2023 minimum*)

☐ La fiche de Cotisation de l'APEL **(A télécharger depuis l'onglet 8)**

A compléter en ligne :

☐ Le lien vers le formulaire en ligne OBLIGATOIRE **(A remplir depuis l'onglet 1)**
Ce formulaire en ligne remplace les fiches suivantes : Droit à l'image, autorisation médicaments, autorisation pratique sportive, Transport et souhait pour l'internat, Choix de la Formule Demi-Pension.

Liste des documents à transmettre **DÈS RECEPTION**

Pour les Nouveaux élèves :

☐ La photocopie du bulletin du 3ème trimestre 2021-2022, avec décision du conseil de classe
(si cela n'est pas déjà fait).

☐ La photocopie des résultats obtenus aux examens
- relevé de notes officiel du Brevet que vous recevrez **en octobre**,
- relevé de notes officiel des épreuves anticipées de français que vous recevrez **en octobre** ;

☐ Le certificat de sortie de l'ancien établissement (appelé aussi exeat ou certificat de radiation).

Pour les élèves de 16 ans et plus :

☐ La photocopie du Certificat de Recensement (obligatoire). **Le recensement doit être effectué** spontanément dans un délai de 3 mois après le jour anniversaire des 16 ans**.**

L'absence d'attestation de recensement empêche le jeune **de passer tout concours ou examen d'État.** (Baccalauréat, permis de conduire...)

☐ La photocopie du Certificat de **J**ournée de **D**éfense et **C**itoyenneté pour les élèves entre 17 et 18 ans
Certificat obligatoire pour l'inscription aux examens et concours.

Scanner la photocopie de ces documents dès réception, pour le Secrétariat

Demande de Bourses : Les nouveaux élèves qui ont effectué la demande en fin d'année scolaire 2021-2022 dans leur ancien établissement doivent fournir **la notification de bourse.**

Notre-Dame d'Orveau

EDUQUER INSTRUIRE EVANGELISER
- depuis 1912 -

Rentrée le Dimanche 4 Septembre 2022 :

Seront présents dans le hall du bâtiment des classes (pour renseignements) les représentants des pôles suivants:

☐ SECRETARIAT : Mme Picard d'Estelan, assistante de direction réceptionnera les derniers éléments manquants dans les dossiers scolaires.

☐ COMPTABILTE : M. Gueyffier, comptable, pour les familles ayant besoin d'un renseignement de dernière minute.

☐ FOYER : M. Denieul, responsable du Foyer, pour la réserve d'argent Obligatoire pour les Internes.

☐ ACTIVITE RUGBY **:** M. Desjardin pour vous renseigner et prendre les inscriptions.

☐ APEL **:** L'équipe de l'APEL répondra à vos questions et vendra des boissons pour le déjeuner.

D'autres activités seront proposées à la rentrée et validées en fonction du nombre de participants.

Programme de la journée de Rentrée

- 11h00 : Messe de rentrée à la Chapelle.
- 12h15 : pique-nique (chaque famille apporte son pique-nique).
- 14h00 : - présentation de l'année par le Directeur, l'Aumônier et l'équipe de Direction
  - présentation de l'APEL.
- 15h15 : présentation de l'année par les enseignants dans les classes.
- 17h30 : installation et formalités administratives.
- 19h00 : repas pour les élèves internes.

Le début des cours pour tous les élèves est fixé au lundi 5 septembre à 9h00

- Présentation de l'année par Monsieur le Directeur (au gymnase).
- Temps de présentation avec le professeur principal et remise des livres.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Les élèves du collège devront porter toute l'année la tenue spécifique (voir infos sur l'onglet 4)**
- Les élèves du lycée doivent adopter une tenue vestimentaire simple, décente et éviter toute excentricité.
- Le règlement intérieur doit être lu en détail et sera expliqué par les professeurs principaux à la rentrée.
  (A télécharger depuis l'onglet 5 « informations pratiques »)